

Image not found or type unknown



télé-travailler en europe de l'est tout en étant fiscalement basé en France ?

Par **electrode**, le **22/11/2020** à **12:59**

Bonjour à tous, je suis développeur java en France. Je m'intéresse à l'idée de télé-travailler 1 ou 2 mois de temps en temps en Ukraine, voire un autre pays de l'est (Hongrie, Pologne, Slovaquie..) tout en restant basé juridiquement et fiscalement à Paris. Certains d'entre vous savent-ils si cela est légal ? Et si oui, comment doit-on s'y prendre vis-à-vis :
1- de l'employeur basé à Paris
2- du pays d'accueil ?